



CCCPS / 2022 / DE083

8.2 Aide sociale

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 juin 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Isabelle CHANVILLARD ; Cédric FERMOND ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jean-Louis BAUDOUIN à Franck MONGE ; Marcel BONNARD à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Jean Christophe AUBERT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Audrey CORNEILLE à Ruth AZAÏS ; Dominique DELAYE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Hélène PELAEZ BACHELIER ; Thierry GUILLOUD à Boris TRANSINNE ; René-Pierre HALTER à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à Rodène BODIN CASALIS ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ-BACHELIER et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Samuel ARNAUD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD et Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Hélène PELAEZ-BACHELIER

**Règlement intérieur portant sur l'organisation de l'espace jeunes intercommunal à
Crest**

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le règlement intérieur est un outil de communication qui permet d'informer les parents et les jeunes, sur les conditions de fonctionnement de l'accueil et de définir les notions de responsabilité incombant à chacun (organisateur, parents, jeunes et animateur).

L'accueil jeunes est une entité éducative déclarée au Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) de la Drôme, soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.

Le règlement intérieur de l'espace jeunes intercommunal à Crest reprend :

- les conditions d'accueil,
- l'inscription,
- les modalités d'adhésion et de tarification,
- le vivre ensemble à l'espace jeunes.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le règlement intérieur et la tarification des activités / sorties portant sur l'organisation de l'espace de jeunes intercommunal à Crest, annexée à la présente délibération.

III. Visas

VU la proposition de règlement intérieur de l'espace jeunes annexée à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir réunie le 10 mai 2022 approuvant à la majorité ce projet de convention.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le règlement intérieur portant sur l'organisation de l'espace jeunes CCCPS annexée à la présente délibération,
- 2) d'approuver la tarification associée à ce règlement.
- 3) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision,

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Convention portant organisation d'un accueil de jeunes.

Le 23/06/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

